



# Un projet ? Une idée ?

PAI

S'informer au Point  
Accueil Installation



repertoireinstallation.com

Rechercher une  
exploitation



CEPPP

Se former



Chiffrer  
son projet



S'installer



Poursuivre  
son projet



**S'informer** en vue d'une installation sur :

- les démarches
- les personnes ressources
- les aides
- les formations

**Construire son pré-projet.**

Faire le point sur sa **capacité professionnelle** (diplôme et expérience) et réfléchir à son projet à partir d'un auto-diagnostic.

Fixer le **calendrier** de son projet.

**S'inscrire au Répertoire Départ Installation (RDI)**

**Rechercher** une exploitation sur le site du RDI.

Rencontrer les cédants ou les sociétés à la recherche d'associés.

Expertiser les conditions de reprise de l'exploitation et obtenir :

- l'autorisation d'exploiter,
- l'autorisation de défricher / déboiser
- permis de construire...

Consulter le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com) prendre contact avec la SAFER, éventuellement avec les mairies.

**Élaborer son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**

Compléter ses compétences à l'aide de :

- formations,
- stages en exploitation,
- tutorat
- ...

Effectuer un stage obligatoire de 21 heures minimum (rencontre avec les organismes professionnels intervenants, pré-chiffrage du projet...).

Obligatoire si vous souhaitez demander la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Réaliser une étude prévisionnelle technico-économique pour :

- € Évaluer la faisabilité de mon projet (prévision à 4 ans).
- € Définir et chiffrer les investissements nécessaires.
- € Élaborer un plan de financement.
- € Obtenir un accord bancaire.

Un Plan d'Entreprise (PE) est obligatoire si vous demandez la DJA.

Élaborer et déposer les dossiers de demandes d'aides avec la Chambre d'agriculture (pré-instruction).

Finaliser son installation : démarches juridiques, sociales (CFE, MSA...).

Planifier son suivi post installation avec les conseillers de la Chambre d'agriculture.

Mettre en oeuvre son projet.

Poursuivre sa formation en participant à des formations, journées techniques, salons...

Consulter l'offre de formation et l'actualité agricole sur le site [www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)

**IMPORTANT :** Quels que soient la nature et l'état d'avancement de votre projet, prenez contact avec le Point Accueil Installation (PAI) de votre département.